

Boris Le Lay : Nouvelle condamnation pour incitation à la haine raciale

10 juillet 2017

Ligue des **droits de l'Homme**

FONDÉE EN 1898



La Ligue des droits de l'Homme, partie civile dans trois procès contre Boris Le Lay, jugés le 8 juin 2017 au TGI de Quimper, se félicite du verdict prononcé le 6 juillet 2017.

Boris Le Lay, ultranationaliste identitaire breton, fasciste revendiqué, a préféré se réfugier au Japon, d'où il rédige et publie quotidiennement, sur son site internet, ses théories néo-fascistes. Il a déjà été condamné pour provocation à la haine ou à la violence à travers ses propos racistes et antisémites, qui font l'apologie du fascisme en Bretagne et ailleurs.

Ce nouveau jugement le condamne à 2 ans et 8 mois de prison ferme, à la continuité du mandat d'arrêt en cours depuis ses deux précédentes condamnations à la prison ferme, ainsi qu'au versement de 39 000 euros au total aux victimes et aux parties civiles.

La Ligue des droits de l'Homme en Bretagne combat et combattra inlassablement ses thèses et leur toxicité.

Paris, le 10 juillet 2017

Lire aussi : [Boris Le Lay : Nouvelle condamnation pour incitation à la haine raciale](#)

- Emplacement : ré-agir ensemble > Solidarités > Actualités partenaires >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Boris-Le-Lay-Nouvelle-condamnation-pour-incitation-a-la-haine-raciale>